

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, qui
Saint-Antoine, 27, et grande rue Mercière,
52, au 2^e.

A PARIS, chez M. DE VIGNY, office-
correspondance, place de la Bourse, 6,
et chez M. DEGOUVE-DENUNCIQUES, rue
Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction
doivent être adressés, francs de port, à
M. RITTIEZ, rédacteur en chef du
journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 franc de plus par
trimestre.

Prix des Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les
Articles, Lettres et Documents ayant un but
d'utilité publique et revêtus de signatures
connues.—Il donne les nouvelles 24 heures
avant les journaux de Paris.

Lyon, 15 septembre 1841.

Dans la question du recensement, notre langage a toujours été calme et modéré. Nous avons protesté la loi à la main contre les prétentions fiscales du ministère; nous avons prouvé qu'il violait les principes qui sont la base de notre législation sur l'impôt; nous avons adjuré les populations de ne pas sortir des limites de la résistance légale. Ce que nous avons dit à l'époque des troubles de Toulouse, nous l'avons répété après la sanglante collision de Clermont, et nous avons rempli notre devoir.

C'est dans les occasions critiques que la presse indépendante doit faire entendre des paroles sévères; c'est à elle qu'il appartient de dire où est la justice, où est la violence, où sont ceux qui défendent les principes, où sont ceux qui les violent.

Est-ce que par hasard la loi se serait modifiée depuis les événements de l'Auvergne? Est-ce que des faits matériels peuvent changer en rien ce qui constitue notre droit public? Non, assurément.

On nous rendra du moins cette justice que nous n'avons en aucune manière lancé de déplorables insinuations contre l'armée. Dans des conflits aussi graves, quand nous voyons le sang français versé par des mains françaises, nous n'avons que des accents de tristesse à faire entendre; nous sommes profondément affligés de voir s'user ainsi les forces de notre jeune armée et l'énergie de nos populations.

Les journaux ministériels de Lyon ne sont pas mus par de pareils sentiments; ils ne comptent que les morts de l'armée, que les blessures des vainqueurs. Le sang des vaincus est-il à regretter? Ils n'ont pour eux que des paroles de colère et de haine; ils les qualifient durement, insolemment; ils transforment des paysans qui, jusqu'au jour du conflit, avaient vécu honorablement de leur travail, en *malfauteurs*, en *pillards*, en *assassins*; ils n'examinent pas même s'ils n'ont point été surexcités par des faits graves et imprévus, entraînés à la guerre civile par des rumeurs nées de la crise, par le tocsin toujours si puissant dans les campagnes. Les montagnards n'ont pas pu céder à un moment d'entraînement; ils n'ont pas pu agir passionnément: ce sont des *pillards*, des *assassins*, qui sont venus avec préméditation fondre sur Clermont. Tant de haine de la part de certains journaux nous fait voir que nous avançons peu dans les voies conciliatrices, et que les principes d'humanité sont encore loin d'être suffisamment compris. On croit tout justifier, et les paroles de violence, et les actes de brutalité, en disant bien haut: Les gens qu'on a mitraillés étaient des révoltés. On oublie que ces révoltés sont Français; on oublie d'examiner les motifs de leur rébellion.

L'infailibilité n'existe pas dans nos sociétés. Ceci posé, on doit admettre que le pouvoir est faillible, qu'il peut errer. Quand il est dans de mauvaises voies, quand il y persiste, doit-on alors être sans commisération pour des populations jetées momentanément dans le désordre? Ces jours passés, le *Courrier de Lyon* reconnaissait avec nous que le recensement qu'on feignait de continuer était dérisoire; il conseillait de le suspendre jusqu'à la session prochaine. Ce conseil était sage; pourquoi ne le donne-t-il pas de nouveau au ministère? Pourquoi n'émet-il pas le regret qu'on ne l'ait pas suivi? Ceci vaudrait mieux, ce nous semble, que de se colérer si violemment contre les révoltés d'Auvergne. Le ministère, de tous côtés, a reçu d'autres bons avis; il n'a pas voulu les mettre à profit. N'est-ce pas une atténuation pour les paysans qui se sont mesurés avec la force armée?

Quel est le devoir d'un gouvernement éclairé et humain? C'est, avant tout, de faire régner l'ordre par la persuasion; c'est d'éviter avec soin toutes les causes de collision. Peut-on dire que les ministres, dans cette affaire du recensement, aient eu cette pensée? Non, assurément; ils ont voulu que force restât non pas à la loi, car ils l'interprétaient mal, mais à leurs agents; ils ont voulu faire prévaloir leurs prétentions par les armes, car ils savaient bien que tôt ou tard il y aurait des catastrophes: les faits accomplis à Toulouse l'indiquaient suffisamment; ils comprenaient bien que sur un point de la France ou sur l'autre il y aurait des collisions, que la résistance légale serait difficile dans toutes les cités et impossible dans quelques-unes; mais ils n'ont pas voulu céder, et il a fallu que Clermont fût recensé, c'est-à-dire ensanglanté.

Le ministère croit se sauver par l'intimidation; ce sera au contraire l'abus de la force qui hâtera sa ruine. Il aura beau exploiter les esprits timides, on ne se laissera pas abuser, et la question du recensement ne changera pas de face. Les journaux ministériels feront aussi de vains efforts pour rendre la presse indépendante solidaire des conflits sanglants de Clermont, car on sait bien en France que ce sont les conseils municipaux qui, de leur propre mouvement, ont soulevé l'opposition de la presse; on sait bien qu'à Lyon, par exemple, nous n'avions pas dit un mot du recensement, que déjà le conseil municipal de Grenoble avait signalé son illégalité.

Au lieu de tant menacer la presse, que ne s'en prend-on aux conseils municipaux? que ne demande-t-on leur dissolution? que ne réclame-t-on surtout la révision de la loi électorale? Cela serait logique et rationnel. Nous appelons sur ce sujet l'attention du *Courrier de Lyon*.

Le Rhône, dans des intentions que nous ne qualifierons pas, nous prête le désir d'amener dans notre cité des perturbations. Notre langage calme, mais ferme, a été trop bien apprécié pour que nous ayons besoin de nous défendre contre des insinuations aussi misérables.

Nous avons, dans toute notre discussion sur le recensement, engagé nos concitoyens à ne pas sortir des limites de la loi. Nous les avons exhortés à la paix, et nos avertissements ont été compris: Lyon est resté calme, Lyon ne sera pas troublé. Il en aurait été de même à Clermont, si le *Patriote du Puy-de-Dôme*, que dirigeait si honorablement Trélat en 1834, n'avait pas succombé sous les lois de septembre.

Les patriotes de l'Auvergne auraient écouté ses sages avis, et, nous n'en doutons pas, il les aurait donnés dans le sens de la résistance passive; il leur aurait rappelé que les voies pacifiques ne doivent pas être abandonnées sans qu'il y ait *absolue nécessité*, et que les révoltes partielles vont toujours directement contre la liberté du peuple.

Le ministère va tenter d'exploiter les événements de Clermont et l'attentat contre M. le duc d'Aumale. Il voudra lier ensemble ces faits. Nous ne sachions pas qu'il puisse y avoir entre eux la moindre connexité. Le cabinet va s'efforcer surtout de faire croire à une vaste conspiration; mais, à moins de prouver que les conseils municipaux de France y aient trempé, il sera bien obligé de reconnaître que le coup de pistolet tiré contre M. le duc d'Aumale n'a rien de commun avec la question du recensement qu'il a d'ailleurs fait naître lui-même. Qu'il ne croie pas que la France puisse accepter de nouvelles lois d'exception, car le temps est passé où elle permettait tout à ses gouvernants. Il y a des lois morales qui gouvernent les esprits, ces lois sont encore puissantes en France; elles redressent les défectuosités des lois écrites et limitent les prétentions iniques. La France sait aussi qu'elle a un droit public qui la régit, qu'elle doit maintenir, et qu'au nombre des principes qui en font la base se place en première ligne celui qui consacre le *droit du libre consentement de l'impôt par les contribuables*.

Le *Courrier de Lyon*, dans son numéro du 15, établit que notre situation n'est pas normale, qu'elle ne peut pas être tolérée. Comme moyen de faire régner l'ordre, il demande plus de sévérité dans les lois pénales qui sévissent contre la révolte. Nous voudrions savoir s'il croit à la nécessité du rétablissement des cours prévôtales. Le *Courrier de Lyon* se plaint aussi de l'inefficacité des lois de septembre, de leur insuffisance. Voutra-t-il bien enfin nous dire s'il croit aussi à la nécessité de l'établissement de la censure? En vérité, le régime d'intimidation serait complet si le gouvernement avait d'une part ses bastilles de Paris, et de l'autre les cours prévôtales et la censure; cela nous ramènerait droit aux jours néfastes de 1816. Alors nous avions les cours prévôtales, la censure et l'occupation étrangère.

En ce moment nous insistons sur ceci, à savoir que c'est le *Censeur* qui depuis plusieurs années défend les lois dans cette cité contre ceux qui les violent; que c'est lui qui agit avec le plus de persistance dans le sens de la paix publique. Nous aurons occasion de prouver plus clairement que jamais cette vérité: que les vrais amis de l'ordre sont ceux qui veulent l'harmoniser avec le progrès et la liberté, et qui croient à la réforme pacifique des abus; tandis que ceux qui veulent les maintenir prouveront clairement aussi de leur côté qu'ils ne le peuvent plus sans recourir à l'arbitraire.

TROUBLES DE CLERMONT.

On lit dans la *Gazette d'Auvergne*:

Le recensement a porté ses fruits parmi nous. Notre ville, ordinairement si calme, vient d'être le théâtre de scènes violentes qu'on ne saurait trop déplorer. Les citoyens et la force armée en sont venus aux mains, le sol a été ensanglanté, et, ce qu'il y a de plus affreux et de plus irréparable, des citoyens et des soldats ont été tués par des balles françaises.

Reprenons à son origine ce triste récit qui va faire un si déplorable pendant aux événements de Toulouse, événements qu'il laisse fort loin derrière lui pour la gravité; car du moins à Toulouse le sang n'a pas coulé, et les discordes civiles n'y ont pas jeté le deuil dans les familles. Il était réservé à Clermont de payer plus cher que toutes les autres villes le déplorable étêtement du ministère et des autorités locales à poursuivre l'exécution d'une mesure que le pays réprouve.

On était encore incertain sur le jour où le recensement commencerait dans Clermont; quelques personnes même pensaient qu'il n'aurait pas lieu, attendu qu'on savait que depuis plusieurs jours un travail de cabinet se faisait dans les bureaux de la mairie entre les contrôleurs et quelques membres de la municipalité, lorsqu'on annonça jeudi matin que le recensement avait commencé, et que les contrôleurs, assistés dans quelques quartiers de conseillers municipaux et dans d'autres d'experts-géomètres et d'architectes délégués par la mairie, étaient en marche et procédaient à l'opération dans le quartier Saint-Hérem et dans celui du Terrail. Aussitôt, et comme par un mouvement spontané, la plupart des portes de magasins furent fermées sur le passage des recenseurs et sur leur direction présumée. Dès son début, l'opération avait manqué, car

les portes fermées étaient respectées, et les contrôleurs passaient plus loin.

Cependant des groupes plus ou moins animés s'étaient formés sur la place Saint-Hérem, et, au fur et à mesure que les recenseurs poursuivaient leur marche, ces groupes les accompagnaient de huées et de cris. L'opération se continua ainsi toute la matinée, la plupart des maisons restant fermées. A midi, elle fut suspendue pour être reprise à deux heures, et c'est ici que commencent les scènes de désordre et de violence que nous avons à raconter, en même temps que les torts et les fautes de l'autorité, car la matinée avait été telle, la résolution des citoyens à ne pas ouvrir leurs portes s'était montrée si générale et si bien arrêtée, qu'avec une dose ordinaire de bon sens et de prudence, les magistrats municipaux, prévoyant que l'affaire pouvait prendre une tournure fâcheuse, eussent renoncé immédiatement à l'opération. Ils étaient en règle, du reste, avec le pouvoir central, puisqu'ils avaient essayé d'exécuter ses ordres; mais après cet essai infructueux, et en présence des dangers qu'appelaient la persistance, ils rentraient dans leur rôle paternel d'administrateurs de la cité, d'élus de leurs concitoyens, et répudiaient toute participation à une mesure qui pouvait devenir une occasion de désordre et de collision.

Malheureusement, telle n'a pas été la conduite de nos officiers municipaux. Malgré les obstacles qu'il avait rencontrés le matin, le recensement fut repris l'après-midi, et c'est alors qu'éclatèrent les scènes qui ont ensanglanté la fin de cette journée.

Dès que les recenseurs reparurent sur la place Saint-Hérem, les groupes qui les avaient accompagnés le matin avec des huées se reformèrent et recommencèrent leurs cris. Mais insensiblement l'irritation qui animait ces groupes s'accrut et prit un caractère menaçant; des pierres furent lancées sur les recenseurs, dont quelques-uns ont été blessés plus ou moins grièvement. Enfin les choses en vinrent à un tel point que l'autorité crut devoir appeler à son secours l'intervention de la force armée, et des détachements nombreux du 16^e léger et des dragons occupèrent divers points de la place Saint-Hérem et des environs.

La collision était imminente; aussi ne tarda-t-elle pas à éclater. Les groupes devenaient à chaque instant plus nombreux et plus animés; un quantité considérable de curieux affluait sur la place et dans les rues adjacentes; des pierres étaient lancées sur les soldats du 16^e et sur les dragons. On nous dit qu'un commandant du régiment d'infanterie a été grièvement atteint; M. le capitaine d'état-major de Laveaucoupe a été aussi blessé à la tête d'un coup de pierre. Nous ne saurions trop déplorer tous ces faits. Quelques personnes furent arrêtées.

Bientôt ces scènes de violence en amenèrent une plus déplorable encore. Sur les six heures du soir, deux hommes s'étant détachés d'un groupe pour demander la mise en liberté de deux de leurs camarades arrêtés dans la journée, nous tenons d'un témoin oculaire, digne de foi, que le commissaire de police Vernet ordonna, sans aucune sommation préalable, de faire feu; sur quoi, un officier ayant commandé de tirer en l'air, le commissaire de police ordonna de nouveau d'ajuster. Il paraît que, parmi les soldats, les uns obéirent à leur officier, les autres au commissaire de police. Mais la décharge ayant eu lieu, plusieurs citoyens tombèrent frappés de balles; deux ont été atteints mortellement et n'ont survécu que peu d'instants à leurs blessures. Nous donnons les noms de ces deux citoyens, jeunes et fort regrettables l'un et l'autre, et frappés d'autant plus fatalement que, comme beaucoup d'autres, ils se trouvaient là en passant et ne s'étaient rendus en aucune manière provocateurs: ce sont MM. Berger-Sanitas, pépiniériste, et Sauzet fils, boulanger.

Nous tenons d'un témoin oculaire, d'un citoyen respectable qui se trouvait à côté de M. Berger, que ce malheureux jeune homme, au moment même où il a été frappé, recommandait au peuple la modération et l'invitait à ne pas lancer de pierres. Sa conduite dans cette circonstance avait été tellement louable qu'un officier de dragons lui avait serré la main et l'avait remercié du rôle de pacificateur qu'il avait joué.

La vue de ce sang, de ces hommes couchés par terre, de ces blessés, cette décharge de mousqueterie sans les trois sommations préalables, allumèrent au plus haut point l'irritation de la foule; le cri *aux armes!* retentit de tous côtés, et le peuple se porta aussitôt au magasin de M. Grasbaum, archangebusier; les portes furent enfoncées et les armes enlevées en un instant. Un autre magasin d'armes de la rue Saint-Genès fut aussi assailli, mais les portes résistèrent. Les armes de M. Blanchard, rue de la Treille, furent aussi enlevées.

En même temps les réverbères étaient brisés dans toutes les rues. Toutefois, le reste de la soirée s'est passé sans désordre grave. Quelques coups de fusil ont été entendus dans la nuit, et quelques groupes armés ont parcouru la ville.

Telle a été cette journée à jamais déplorable dans les fastes de notre ville. Le mal est déjà fort grand; l'autorité voudra-t-elle y mettre le comble, en poursuivant l'opération qui en est la première cause? Nous l'adjurons, au nom des intérêts les plus sacrés de la cité, de ses propres intérêts à elle, et au nom de tous les citoyens amis de l'ordre, d'apporter, dans les graves conjonctures où elle se trouve, toute la prudence et toute la modération nécessaires. Le recensement est dès aujourd'hui une œuvre avortée; à quoi bon le continuer, surtout lorsque tout le monde reconnaît que la question arrivera nécessairement aux chambres?

De leur côté, les citoyens n'oublieront pas qu'ils doivent s'abstenir de toute provocation, de toute agression. Il ne faut pas mettre, par quelque initiative d'hostilité, la force armée dans le cas de légitime défense.

Nous devons rendre justice à la modération avec laquelle les dragons ont rempli leur consigne. Sur l'invitation qui leur en a été faite, ils ont remis le sabre dans le fourreau, et le peuple a répondu par le cri: *Vivent les dragons!* On nous assure aussi que MM. les officiers du 16^e, et notamment M. le colonel, déplorent la triste nécessité où on les plaçait, et avaient expressément recommandé aux soldats de tirer en l'air. Ce qui est arrivé sur le point où deux citoyens ont été tués par le feu commandé par le commissaire de police Vernet prouverait la vérité de ce qui nous a été dit à cet égard.

La mort des deux citoyens que l'on a à regretter dans ces déplorable circonstances est un fait trop grave pour qu'il ne devienne pas l'objet d'une instruction judiciaire. La vie d'un citoyen français

est une chose sacrée, à laquelle il n'est permis de toucher que sous la plus grave des responsabilités.

Vendredi matin. — Le bruit se répand que le recensement va continuer; aussitôt les portes se ferment comme la veille. Les rues sont remplies de curieux; les figures expriment toutes l'anxiété et la douleur des événements du jour précédent. Chacun se demande s'il est bien vrai que l'autorité veuille persister dans une mesure qui a déjà occasionné de si grands malheurs, et qui en ferait craindre de plus grands encore.

Deux proclamations, l'une du préfet, l'autre du maire, ont été affichées.

Toutes deux ont été arrachées et déchirées presque partout. Il faut bien dire que ni l'une ni l'autre n'était de nature à calmer les esprits. Il y était question de rigueur, quand on n'eût dû y parler qu'un langage de conciliation.

Neuf heures du matin. — On annonce que les habitants des villages voisins de Clermont marchent en armes sur la ville, et, en effet, on aperçoit au loin, sur la route d'Aubière, une foule échelonnée, à travers laquelle on voit reluire des fusils et des faulx.

Onze heures. — Le conseil municipal s'est réuni en présence de M. le préfet. Quelques conseillers municipaux ayant insisté sur la nécessité de suspendre le recensement, après quelque hésitation, il a été arrêté que M. le maire, à la tête des conseillers présents, irait proclamer la suspension de cette opération. Nous avons, en effet, entendu M. le maire, accompagné de quelques membres du conseil, donner au peuple, sur la place Saint-Hérem, l'assurance de cette suspension.

Arrivé sur la place des Petits-Arbres, en face le café Lyonnais, M. le maire se disposait à renouveler sur ce point la même assurance, lorsqu'il a été assailli, devant l'hôtel de la Paix, à coups de pierres, et c'est à peine s'il a eu le temps de se réfugier dans l'hôtel. Un moment après il en est sorti et a pu se rendre à l'hôtel-de-ville, grâce à la protection de quelques citoyens auxquels il a promis, dit-on, et la cessation du recensement et la mise en liberté des personnes arrêtées.

Vers une heure de l'après-midi, le clocher de l'église des Carmes a été envahi, et le tocsin a sonné.

Trois heures. — Le tocsin sonne dans toutes les églises de la ville, à l'exception de la cathédrale dont les portes n'ont pu être forcées. On le sonne aussi dans les communes voisines.

On a obtenu, dit-on, de la mairie la réunion de la garde nationale; c'est ce que l'autorité a fait de plus sage. Le rappel bat dans les rues.

Au moment où nous allons mettre sous presse, un grand nombre de citoyens, faisant partie de la garde nationale, est en armes sur la place de Jaude. On voit parmi eux, également armés, des habitants des villages voisins.

On nous assure que deux des citoyens blessés dans la journée d'hier ont succombé dans la nuit.

Six heures et demie. — Une décharge soutenue de mousqueterie vient frapper nos oreilles. Nous allons aux informations, et, arrivés au Poids-de-Ville, un spectacle effroyable a frappé nos yeux. Un détachement du 46^e avait tiré sur un rassemblement dans lequel se trouvaient beaucoup de gardes nationaux, ayant à leur tête un chef nommé par eux, et trente ou quarante personnes étaient tombées sous le feu. Aussitôt une fusillade animée s'est engagée de part et d'autre et s'est prolongée jusqu'à huit heures du soir. On tirait des toits et de la place. La troupe faisait feu de toutes ses positions. Nous avons vu tomber des deux côtés un grand nombre de morts; mais il est impossible d'évaluer ce nombre.

De qui sont partis les premiers coups de feu? Nous ne sommes pas non plus parfaitement renseignés sur ce point. Quelques personnes nous disent qu'un premier coup est parti du groupe populaire; d'autres ajoutent que c'était un coup lâché par mégarde. Nous ne pouvons garantir à cet égard aucun fait. Quoi qu'il en soit, si l'initiative a été prise par le peuple, la représaille a été bien cruelle, et bien lourde est aussi la responsabilité qui pèse sur la tête des autorités dont l'intervention n'a pas su empêcher les choses d'en venir à ces déplorables extrémités. Une fois les premiers coups tirés, le mal était sans remède, et la guerre civile, avec toutes ses horreurs, a éclaté sur plusieurs points de notre malheureuse ville.

Au moment où nous écrivons (neuf heures du soir), des barricades sont formées dans plusieurs rues de la ville, notamment dans la rue Saint-Genès, dans la rue Saint-Esprit et près de la halle au blé. Nous y avons vu travailler des femmes. L'anxiété et la consternation sont à leur comble dans toute la ville. On se demande partout si l'autorité ne prendra pas quelque mesure de prudence et de conciliation qui prévienne un égorgement général.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de recensement, nous pensons bien qu'il ne sera plus question de cette fatale mesure; elle nous coûte assez de sang et de larmes pour qu'on nous fasse grâce de son complément. Mais ce qu'il est essentiel de terminer promptement, c'est cette affreuse guerre civile qui dévaste nos murs depuis deux jours, guerre dans laquelle coule, des deux côtés, un sang précieux à la France. Qui tombe, en effet, dans cette horrible lutte? D'une part, le soldat, obéissant à l'invincible consigne, mais qui aimerait bien mieux verser son sang contre l'étranger; de l'autre, de jeunes hommes, d'intrépides ouvriers, qui se fussent retrouvés avec tout leur courage au jour de l'invasion. Quels regrets ne doit donc pas exciter l'affreux conflit dans lequel s'entr'égorgent des hommes qui devaient peut-être se trouver sur le même champ de bataille, combattant un ennemi commun, l'ennemi de la France? Quels moyens ne doit-on pas employer pour faire cesser un tel malheur?

Samedi, six heures du matin. — Il y a eu encore des hommes tués dans la soirée et dans la nuit; on voit leurs cadavres dans la rue des Notaires.

Les militaires sont barricadés autour de l'hôtel-de-ville.

Il nous est impossible de donner, même approximativement, le nombre des morts et des blessés; mais on n'entend dans les rues que des pleurs et des cris. La garnison a fait aussi des pertes considérables.

Les soldats en faction devant la poudrière de Chamalières ont jeté dans la nuit toute la poudre dans le ruisseau et se sont repliés sur le haut de la ville.

Nous nous adressons aux hommes de bien de tous les partis, à tous les hommes dévoués au pays et qui comptent pour quelque chose la vie de leurs concitoyens. Que chacun use de son influence pour amener à tout prix la cessation immédiate d'un état de choses aussi déplorable. Ah! combien l'autorité doit regretter aujourd'hui de n'avoir pas reconnu les officiers de la garde nationale! La présence de cette force civique eût prévenu tous les malheurs que nous avons à déplorer. Mais, pour en éviter de nouveaux et peut-être de plus grands, il est temps encore de la réunir. Qu'on ne rejette pas cette dernière planche de salut.

Nous requérons, au nom du salut commun, le conseil municipal de se montrer.

Dans la soirée du vendredi, la maison de M. le maire a été dévastée et les meubles brûlés sur la place publique.

Nous lisons dans le *Moniteur* :

« Une dépêche télégraphique de Clermont, à la date du 11, neuf heures du soir, adressée par M. le préfet du Puy-de-Dôme

à M. le ministre de l'intérieur, porte que toute la journée du 11 a été calme, que les patrouilles n'ont pas cessé de circuler, et qu'elles n'ont rencontré de résistance nulle part. »

ARRIVÉE DU 17^e LÉGER. — COUP DE PISTOLET TIRÉ SUR M. LE DUC D'AUMAËLE.

Le 17^e léger a fait le 13 son entrée triomphale dans Paris au milieu d'un concours immense de population. Dès huit heures du matin, toute la ligne que devait parcourir le régiment était occupée par les habitants que la curiosité attirait; mais ce n'est qu'à une heure et demie que le 17^e a défilé sur le boulevard. La chaleur était insupportable.

La marche était ouverte par un piquet de cuirassiers; derrière les cuirassiers venait un grand nombre de généraux, d'officiers d'état-major et d'officiers supérieurs des régiments en garnison à Paris. Après eux suivaient une vingtaine de domestiques à cheval, parmi lesquels deux domestiques de la livrée de M. le duc d'Aumale. Un assez long intervalle, rempli par des curieux, séparait ce cortège (qui, nous avons oublié de le dire, était précédé de la musique d'un régiment de ligne) du 17^e léger, en tête duquel figurait son colonel, M. le duc d'Aumale, accompagné de MM. le duc d'Orléans et le duc de Nemours.

M. le duc d'Aumale était en simple uniforme de colonel. M. le duc d'Orléans saluait à droite et à gauche les flots compacts de curieux que des gardes municipaux à cheval faisaient reculer avec brutalité. M. le duc de Nemours n'a pas porté un seul instant la main à son chapeau; il avait l'air ennuyé.

Le 17^e qui venait ensuite marchait presque sans ordre. Les soldats paraissaient accablés par la chaleur; la plupart d'entr'eux fumaient la pipe; les officiers avaient aussi un cigare à la bouche. Des ouvriers et des femmes s'étaient glissés dans les rangs et fraternisaient avec les soldats. La marche était fermée par un fort détachement de gardes municipaux à cheval.

La foule qui encombrait les boulevards se grossissait d'une manière incroyable, à mesure que le régiment avançait, de tous les curieux qui l'accompagnaient depuis son entrée dans Paris, et qui paraissaient vouloir le suivre jusqu'à la place du Carrousel, où le régiment est arrivé à deux heures.

Chacun admirait avec enthousiasme ce drapeau troncé par les balles arabes, noirci par la poudre et dont les lambeaux flottaient sur la tête de ces braves soldats; mais nous n'avons pas entendu proférer un seul cri.

Après le passage de la colonne, des groupes assez nombreux étaient formés tout le long des boulevards; ils ne se sont dissipés que long-temps après. Ces groupes étaient surveillés par des sergents de ville et des gardes municipaux qui, dès le matin, occupaient la ligne depuis la barrière de Charenton jusqu'aux Tuileries.

Au moment où le régiment arrivait à la hauteur de la rue Traversière (faubourg Saint-Antoine), un ouvrier du faubourg, d'une haute stature, et en manches de chemise, a dirigé sur M. le duc d'Aumale un pistolet à deux coups. Le prince n'a pas été atteint; la balle, car un seul coup est parti, est allée frapper deux chevaux montés par des officiers supérieurs, l'un à l'œil, l'autre à l'épaule. Cet homme a été immédiatement arrêté, mais non sans une vive résistance de sa part.

Cet événement a causé une rumeur fort grande parmi la foule; les boutiques ont été fermées, et un grand nombre de personnes que la peur venait de saisir sont allées, en fuyant, porter et répandre cette nouvelle dans tout Paris.

Des aides-de-camp sont aussi partis au galop pour aller rassurer la famille royale aux Tuileries.

L'individu qui a tiré sur M. le duc d'Aumale a été conduit au poste de la Bastille, où aussitôt sont accourus M. le colonel de la gendarmerie et le parquet, qui lui ont fait subir plusieurs interrogatoires.

Au récit publié par les journaux officiels sur les troubles de Mâcon, nous croyons devoir ajouter les détails suivants que contenait une correspondance particulière insérée dans un numéro du *National* qui a été saisi :

En proie à l'émotion la plus pénible, je ne puis que vous écrire quelques mots à la hâte. Depuis quelques jours les manœuvres avaient annoncé qu'il y aurait une collision entre eux et les ouvriers tonneliers, parce qu'eux seuls voulaient embarquer les vins; l'autorité le savait; elle pouvait la prévenir; elle l'a prévenue ce matin, mais à coups de fusil. Voici les faits :

Un sieur Treffier, nommé capitaine du port par la ville, trouvant que les manœuvres demandaient trop pour le chargement des pièces de vin, avait résolu de ne point les y employer, et de donner cette besogne aux ouvriers tonneliers. Ce fut le motif d'un rassemblement extraordinaire qui se forma le matin. Les manœuvres ne voulaient pas que les tonneliers fussent chargés d'embarquer le vin; l'autorité exigeait que les manœuvres partageassent l'embarquement avec les ouvriers tonneliers, parce qu'elle soutient le sieur Treffier. Les femmes des manœuvres, qui s'étaient toutes rendues sur le quai, ont pris parti pour leurs maris. Un bataillon du 44^e de ligne ayant été conduit sur le lieu de cette insurrection peu redoutable, M. le maire Courteau a fait les trois sommations d'une voix assez faible, et les femmes ne se retirant pas, on a cru devoir faire charger à la baïonnette.

Quelques minces projectiles ayant été alors lancés, sans conséquences bien fâcheuses pour la troupe, et les manœuvres s'étant emparés de bûches de bois prises dans un bateau, au bord de la rivière, les coups de fusil ont immédiatement suivi, d'après l'ordre de M. Courteau, et quatre personnes, dont une femme enceinte, sont tombées mortes sur-le-champ. Plusieurs sont blessées, et des amputations seront nécessaires; d'autres malheureux sont agonisants. Voilà ce qu'on appelle de l'ordre! La ville est tranquille, mais chacun est indigné.

Deux heures après cette odieuse fusillade, la foule était rassemblée près de l'hôtel-de-ville, au milieu d'honorables citoyens, le colonel Chambry, déjà renommé pour ses hauts faits de Grenoble, a osé dire aux militaires qui étaient sous les armes : « Faites retirer cette canaille-là, et servez-vous de vos armes. » On transporte des barils de poudre à l'hôtel-de-ville; on laisse la garde nationale de côté.

P. S. Mâcon n'a en ce moment ni préfet, ni procureur du roi, ni substitut.

On lit dans le *Patriote de Châlon* :

D'après les renseignements qui nous sont parvenus de Mâcon,

nous avons pu nous assurer que les détails donnés par le *Journal de Saône-et-Loire* sur les malheureux événements dont cette ville vient d'être le théâtre étaient exacts sur tous les points. Seulement, cette feuille ne dit pas que c'est le maire, M. Courtaut, qui a ordonné de faire feu; que M. le colonel du 44^e, après avoir obéi à cette injonction, s'est précipité entre ses soldats et le peuple, aux premiers coups qui ont été tirés, tenant son épée en l'air pour commander le roulement de tambour qui devait faire cesser le feu.

Ainsi, tout l'odieux de cette déplorable affaire retombe sur l'autorité municipale, qui a donné, en cette circonstance, la preuve de son incurie et de son incapacité.

En effet, depuis trois ou quatre jours, on savait qu'une collision était imminente. Les déchargeurs du port déclaraient hautement qu'ils ne céderaient rien de leurs prétentions. La veille, ils avaient repoussé les tonneliers qu'on leur voulait adjoindre; enfin, pendant la nuit du 8 au 9, leurs femmes, ameutées sur le port près de l'hôtel-de-ville, dansaient, chantaient en s'enivrant de liqueurs fortes et proféraient les menaces les plus violentes.

On a laissé les têtes s'échauffer; ni la police ni la municipalité n'ont usé des moyens que la loi et une sollicitude éclairée leur donnaient de prévenir les malheurs qui devaient arriver, et le 9 au matin, tandis que la foule s'amoncelait sur le port, tandis que les terreurs de la concurrence et le délire de l'ivresse poussaient au désordre des hommes aveuglés, M. le maire était à sa campagne, d'où l'on a eu, dit-on, bien de la peine à l'arracher, à huit heures, pour venir commander de... FAIRE FEU!

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Présidence de M. Terme, maire.

Séance du 9 septembre.

M. LE MAIRE lit un rapport comprenant à la fois le compte final de 1840 et le budget supplémentaire de 1841.

Le premier a présenté en recettes.	4,566,343 f. 39 c.
— — — — — en dépenses.	4,546,021 26

d'où il résulte un excédant de. 20,322 f. 13 c. somme qui sera reportée au premier article du chapitre des recettes du budget supplémentaire.

Le second présente en recettes, en y comprenant l'emprunt de 700,000 f. dont on sollicitera la réalisation dès la prochaine réunion des chambres, la somme totale de. 816,309 f. 23 c. en dépenses, celle de. 588,487 45

d'où il résulte un excédant de recettes de. 227,821 f. 78 c.

MM. G. Martin, Pons, Faure-Pecllet, Vachon-Imbert, Chinard, Dupasquier et Henri Seriziat sont nommés membres de la commission chargée de l'examen du compte final et du budget supplémentaire de 1841.

M. LE MAIRE lit un rapport tendant à faire adopter le traité de vente par la ville au sieur Laplace d'une surface de 9 mètres 14 centimètres carrés, dépendant de l'ancienne maison Pouzon, située rue des Boucheries-Saint-Georges, au prix de 140 f. le mètre carré. — Adopté.

M. LE MAIRE lit un rapport. Un traité intervenu, sous l'administration de M. Rambaud, entre la ville et les héritiers du major-général Martin, disposait que, pour éviter toutes contestations futures entre la ville et lesdits héritiers, la ville resterait chargée du soin de recouvrer le résidu de la succession et de faire les avances que ce recouvrement pourrait entraîner. Pour prix de cette intervention, la part de la ville fut réduite au cinquième des sommes qui seraient réalisées; quatre cinquièmes devaient être dévolus aux héritiers.

La ville poursuivait ce recouvrement, et ses avances dépassent 6,000 livres sterling; par les soins de son représentant, une somme de 51,838 livres sterling 15 schellings 10 pences est parvenue à Londres et sera disponible du 20 au 22 octobre prochain.

Il est évident qu'il ne peut y avoir aucune difficulté sur le partage de cette somme dont le cinquième appartient à la ville, laquelle aura de plus à prélever le montant de ses avances.

Mais le remboursement de ses avances suffira-t-il pour désintéresser la ville? ne lui est-il point dû d'intérêts pour ces mêmes avances? Telle est la question qui, dans le silence du traité sur ce point, est soumise au conseil municipal.

La commission chargée de l'examen de cette question est composée de MM. Guerre, H. Seriziat et Quantin.

M. LE MAIRE lit un rapport. L'ouverture de la rue Bourbon sur la place Bellecour a préoccupé toutes les administrations municipales; elle est une nécessité. La situation financière de la ville était un obstacle insurmontable, et si l'intervention des spéculateurs ne lui était pas venue en aide, l'ouverture de la rue de Bourbon pouvait être indéfiniment ajournée. Mais une compagnie s'est présentée, MM. Morel frères et Bertin, qui, moyennant une subvention par la ville de 300,000 fr., offre de se charger de l'ouverture de la rue de Bourbon en trois années qui courront à dater du jour où le traité provisoire passé entre elle et l'administration sera devenu définitif.

Ce traité porte, entre autres dispositions, que la subvention de la ville sera répartie ainsi qu'il suit : 50 mille francs en 1842; 50 mille francs en 1843; 100 mille francs en 1844 et 100 mille francs en 1845; que la somme de 37 mille francs produit des souscriptions ne sera acquise aux entrepreneurs qu'autant qu'au 31 décembre 1842 la maison Lambert aura été évacuée et la démolition commencée; que la ville subrogera MM. François Morel et Bertin à ses droits, quant à la poursuite d'expropriation pour cause d'utilité publique des propriétés pour lesquelles cette mesure serait nécessaire; que la moitié des droits d'enregistrement du traité sera à la charge des entrepreneurs; que, s'ils n'avaient pas exécuté toutes les conditions de ce traité dans le délai fixé, la ville serait remboursée de la part de subvention qui se trouverait payée, et que les travaux faits lui seraient acquis.

Sont nommés membres de la commission chargée de l'examen de cette affaire MM. Dolbeau, Couderc, Reyre, Falconnet, de Lacroix-Laval, Guerre, de Vauxonne.

M. le maire lit un rapport. Il trace rapidement l'historique des difficultés qu'a offertes à l'administration le traité du nettoiement de la ville de Lyon et annonce qu'il est parvenu à traiter: 1^o pour la division du midi, avec MM. Valque et consorts, au prix annuel de 15,000 francs; 2^o pour la division de l'ouest, avec MM. Quidant, Duclos et Charvet, au prix de 12,000 francs; 3^o pour la division du centre, avec M. Mortier, au prix de 15,000 francs; 4^o enfin, pour la division du nord, avec M. Andrieux, au prix de 12,000 fr.

La somme totale sera de 54,000 au lieu de 25,000 francs que coûtait le nettoiement en suite du traité de 1835; mais ce prix, résultant d'une concurrence et d'une inexpérience malheureuse, ne pouvait plus, en présence des pertes énormes supportées par les fermiers, être espéré d'une adjudication nouvelle, et, en effet, deux adjudications successives ont été sans résultat. Ce prix d'ailleurs diffère peu de celui payé en 1834 (40,000 francs), et le nouveau cahier des charges a imposé aux fermiers des conditions qui, il faut l'espérer, ne laisseront aucun regret pour l'augmentation forcée que la ville aura à supporter; ainsi, par exemple, l'ancien traité n'assujettissait le fermier qu'à un service de 170 hommes, le nouveau a porté ce nombre à 255.

Commission nommée : MM. Pons, Riboud, Arnaud, Mermet et Laforest.

M. LE MAIRE lit un rapport et propose d'approuver le compte administratif du Mont-de-Piété pour 1840, s'élevant :

En recettes, à.....	272,329 f. 51 c.
En dépenses, à.....	218,453 01
d'où il résulte un excédant de recettes de..... 53,876 f. 50 c.	

qui formera le premier article des recettes au budget supplémentaire.

M. LE MAIRE présente ce budget.

Il donne en recettes.....	53,876 f. 50 c.
en dépenses.....	4,208 23
L'excédant est de..... 49,668 f. 12 c.	

et viendra s'ajouter au solde du budget de 1841, lequel s'élève à 40,450 f.

L'ordre du jour appelle le vote sur les projets Chazourne, Berthaud, Remy et Guinand, et Seguin, et la discussion des amendements à ces projets.

M. CHINARD propose l'ajournement de l'avis à émettre sur les quatre projets soumis au conseil municipal. Selon l'orateur, il n'existe entre le projet Seguin, modifié par un amendement de M. le maire, et les opposants à ce projet, qu'un dissentiment; ils s'appuient sur la nécessité de rendre le Chemin-N. uf, qui unit Saint-Just à Lyon, accessible aux voitures, et concluent à l'inutilité du chemin qui fait suite au pont dans le projet de M. Seguin.

M. Chinard est convaincu, d'après les données qui lui ont été fournies, que la rectification destinée à rendre facile le parcours du Chemin-Neuf dépassera un million de francs, et si ce chiffre pouvait être officiellement produit, le vote du conseil municipal serait acquis au projet Seguin. Tel est le but de l'ajournement qu'il sollicite.

M. G. MARTIN repousse l'ajournement. Les chemins qu'on propose seraient ruineux pour Lyon, seraient ruineux pour Vaise et la Guillotière que nous devons défendre; car la Guillotière et Vaise appartiennent à la grande agglomération lyonnaise. Ces chemins enfin n'offriraient à Saint-Just et à Saint-Irénée aucun des avantages auxquels ont droit ces anciens faubourgs.

M. GUERRE, rapporteur, justifie la conduite de la commission. L'amendement présenté par M. le maire modifiait le projet de M. Seguin de manière à diminuer, dit-il, les charges de cet ingénieur; dans quelle proportion?

L'ajournement est mis aux voix et rejeté par 19 voix contre 12.

M. LE MAIRE rappelle les termes de son amendement.

Cet amendement, combattu par quelques membres, est mis aux voix et rejeté.

Les projets Seguin, Berthaud, Chazourne ont le même sort, et le projet Remy et Guinand, mis aux voix à son tour, après une courte discussion, est adopté par 17 voix contre 14.

Le projet de MM. Remy et Guinand, dont nous croyons devoir rappeler les termes, comprend :

- 1° Un pont suspendu sur le Rhône à l'extrémité du cours du Midi à l'Occident ;
- 2° Un autre pont suspendu sur le Rhône à l'extrémité du cours du Midi à l'Orient ;
- 3° Un autre pont suspendu un peu plus loin sur l'ancien bras du Rhône ;
- 4° Une chaussée ou cours unissant ce deux derniers ponts au travers de la partie des terrains délaissée par le fleuve, et mise à sec par l'effet de la digue de la Vitriolerie ;
- 5° Une route à ouvrir de ce point à la route royale de Sain-Fonds, avec vingt mètres de largeur.

En indemnité de ces travaux, la compagnie Remy et Guinand réclame :

- 1° Un péage sur les ponts pendant 99 ans ;
- 2° La cession gratuite du sol de la chaussée ou cours destiné à lier les deux ponts du Rhône, sur vingt mètres de largeur ;
- 3° La cession pareillement gratuite des terrains à droite et à gauche de cette chaussée, sur cent mètres de largeur de chaque côté ;
- 4° La cession des droits de plus-value à exiger des propriétaires riverains qui profiteraient des travaux ;
- 5° La faculté de poursuivre, au nom de l'état, les expropriations indispensables à l'accomplissement des travaux.

La compagnie Remy et Guinand porte à 937,652 f. la dépense qu'elle aurait à faire.

Chronique.

LYON. — M. de Candolle, le célèbre naturaliste, vient de mourir à Genève.

— Nous avons parlé, dans le *Censeur* du 12, d'un bœuf qui, ayant péri dans une des écuries de l'abbatoir, aurait été amené dans l'intérieur de cet établissement, dépecé, dépecé, puis transporté de nuit dans l'étal d'un boucher et livré ensuite à la consommation. Ce fait nous avait été attesté dans une lettre, accompagné de détails qui devaient nous paraître certains, et il était d'un intérêt trop grave pour que nous ne considérassions pas comme un devoir de le livrer à la publicité.

Aujourd'hui, nous recevons de M. le directeur de l'abbatoir une lettre de laquelle il résulte en substance :

« Que le bœuf indiqué, se trouvant fatigué, a été amené à l'abbatoir sur une charrette; qu'il a subi, ainsi que cela se pratique en pareille circonstance, une saignée qui a été aussi abondante que chez les bœufs en bon état de santé; qu'en suite toutes ses parties intérieures et extérieures ont été enfermées dans l'échaudoir jusqu'à l'arrivée de M. l'inspecteur; qu'il a été reconnu par lui, ainsi que par plusieurs bouchers appelés à en constater l'état, d'une excellente qualité, et que, s'il y avait eu le moindre doute, procès-verbal eût été dressé et l'animal jeté par morceaux dans le Rhône. »

Nous nous empressons de consigner la déclaration de M. le directeur de l'abbatoir, et nous nous félicitons, dans un intérêt que ce fonctionnaire a lui-même parfaitement compris, d'avoir provoqué des explications qui, loin de nuire à cet établissement, servent au contraire à le prémunir, les coups étant portés sur le terrain de la publicité, contre les attaques occultes que l'intérêt particulier, aux prises ici avec l'intérêt général, pourrait vouloir diriger contre lui dans l'opinion publique.

— Le centre de la place des Célestins va être recouvert en bitume d'asphalte. Les travaux sont commencés. On annonce que le même procédé va être employé pour la place de la Préfecture, dont le sol est depuis si long-temps sans pavés.

— Un concours est ouvert pour la construction de la façade de l'église de Saint-André-le-Bas, à Vienne (Isère).

La dépense de cette construction ne devra pas dépasser 80,000 fr.

Les projets devront être envoyés à la mairie de Vienne avant le 28 février 1842.

Deux prix, l'un de 600 fr., l'autre de 400 f., seront accordés aux meilleurs ouvrages présentés.

MM. les architectes et ingénieurs pourront d'ailleurs se procurer des renseignements plus détaillés sur ce concours en s'adressant au secrétariat-général de la mairie de Lyon.

— Un jeune homme de 27 ans qui a été justement surnommé *l'homme-miniature*, et qui voyage, comme il le dit lui-même avec une finesse pleine de gaieté, pour spéculer sur l'incroyable exiguïté des formes que la nature lui a départies, donnera, demain jeudi, au Grand-Orient, une soirée musicale et dansante qui commencera à neuf heures du soir.

M. Mathias Gullia, — ainsi s'appelle ce *nain* véritablement remarquable, — est né à Trieste. Sa taille, qui est de *un mètre*, se distingue par une grande justesse dans les proportions. Sa physionomie est douce, gracieuse et spirituelle. Il cause fort agréablement et parle, dit-on, quatre langues. Arrivé à Lyon pendant la tenue du congrès, il y a été examiné avec intérêt par les hommes spéciaux de cette assemblée.

Après le concert, qui durera depuis neuf heures jusqu'à onze, commencera le bal, dont la partie instrumentale sera exécutée par la musique du 29^e de ligne, et qui sera ouvert par M. Gullia et M^{lle} Fahy, élève de l'école de danse du Grand-Théâtre.

L'arrangement de cette soirée et la personne de M. Gullia, que l'on ne peut s'empêcher de considérer avec un intérêt mêlé d'étonnement, piqueront certainement la curiosité, et nous sommes assurés que le public lyonnais ne lui fera pas défaut.

— Un demi-bataillon du 44^e de ligne, qui était en garnison à Auxonne d'où il est parti inopinément le dimanche à huit heures du soir, est arrivé à marches forcées à Chalon-sur-Saône lundi soir; il en est reparti le lendemain, dans la direction de Clermont.

Un bataillon du 74^e de ligne, en garnison à Dijon d'où il était parti également dimanche à huit heures du soir, est aussi arrivé lundi à marches forcées à Chalon. Un demi-bataillon s'est embarqué le mardi matin sur les bateaux à vapeur, pour aller tenir garnison à Mâcon; l'autre devait rester à Chalon pour y remplacer le 44^e. Mardi, à neuf heures, ce demi-bataillon a reçu tout-à-coup l'ordre de se rendre à marches forcées dans l'Auvergne.

Tous ces militaires, qui, dans leur première journée de marche, avaient doublé l'étape, sont arrivés à la débandade et dans un pitoyable état de fatigue.

(Patriote de Saône-et-Loire)

L'article 92 du n° 28 du *Bulletin des actes administratifs* contient la circulaire suivante, en date du 10 septembre 1841 :

A MM. les maires du département du Rhône.

Les travaux de construction et de terrassement que le génie militaire et l'administration civile font exécuter en Algérie vont prendre un nouveau développement qui permettra d'y occuper, sans exception, tous les ouvriers valides propres à ce genre de travaux.

En conséquence, M. le ministre de la guerre accordera le passage gratuit à bord des bâtiments de l'Etat aux ouvriers maçons, terrassiers et manœuvres qui lui en feront la demande par votre intermédiaire.

Les demandes devront être accompagnées d'un certificat constatant la bonne conduite, l'âge et la profession des individus au nom desquels elles seront formées, et, s'il y a lieu, la composition de leur famille, à qui le passage gratuit sera accordé également, lorsqu'elle ne comprendra pas un grand nombre d'enfants hors d'état de travailler.

Les ouvriers indigents s'adresseront à la préfecture pour obtenir un passeport avec secours de route jusqu'à Toulon. Ces titres de voyage seront accordés sur le vu du permis de passage gratuit et en échange d'un certificat d'indigence délivré par MM. les maires.

Paris, le 13 septembre 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Hier au soir, nous nous sommes rendus sur la place du Châtelet pour connaître par nous-mêmes la nature des troubles qui, depuis plusieurs jours, préoccupent déjà l'opinion publique. Dès huit heures, plusieurs milliers de personnes, parmi lesquelles on comptait infiniment moins d'ouvriers que de curieux, occupaient les abords de la place du Châtelet; mais toutes manifestaient les intentions les plus pacifiques.

La place était gardée par un fort détachement de la ligne et par la garde municipale à cheval et à pied. Des patrouilles se croisaient en tous sens dans les environs et principalement sur le quai. Partout fourmillaient les sergents de ville, les uns en uniforme et les autres travestis en bourgeois; ceux-ci étaient armés de bâtons ferrés.

Bien que les masses fussent parfaitement tranquilles, des escouades de sergents de ville, précédées d'un officier de paix, faisaient continuellement à la foule des sommations de se retirer; ces sommations étaient à l'instant accompagnées d'une charge exécutée par les assommeurs qui maltraitaient tous ceux qui ne videraient point assez tôt la place. Nous avons vu l'infanterie marcher à la baïonnette contre les groupes, qui tous étaient ou ne peut plus paisibles; la garde municipale à cheval, à son tour, chargeait de temps à autre. Cela a duré jusqu'à onze heures. Un grand nombre de personnes ont été cruellement maltraitées; des blessures plus ou moins dangereuses ont été reçues.

On disait sur les lieux qu'un sergent de ville avait été tué d'un coup de poignard, et qu'on n'avait pu s'emparer de son assassin. La veille, un autre sergent de ville avait été tué d'une autre manière: on l'avait précipité du haut du pont du Châtelet sur les dalles du bord de l'eau. Mais, quant à nous, nous n'avons rien découvert dans la foule qui pût faire croire à un projet de désordre. On nous a assuré que les sergents de ville qui ont si malheureusement péri avaient été tués par des personnes qu'ils avaient attaquées sans motifs.

On craint que les rassemblements ne soient encore plus nombreux ce soir.

— Il résulte d'une correspondance d'Angleterre que l'on y continue les armements, pendant qu'on somme le gouvernement français de désarmer et que celui-ci se soumet aux injonctions de l'étranger. Le gouvernement britannique vient de mettre en activité 530 bouches à feu.

— Les troubles ont recommencé à Bazas, à propos du recensement, et, d'après l'agitation des esprits, on redoute qu'ils ne prennent un caractère très-sérieux.

—Après avoir protesté, à une immense majorité, contre les prétentions fiscales de M. Humann, les conseillers municipaux de Caen devaient protester également de fait et donner à leurs concitoyens l'exemple de la résistance à l'illégalité. Nous lisons dans le *Pilote du Calvados* que chez aucunes des communes municipales qui ont soutenu de leur vote le rapport sur la question du recensement, les agents du fisc n'ont été reçus.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 SEPTEMBRE.

Avant la bourse, on avait fait 77 82 1/2 et 85; mais lorsqu'on a appris l'événement arrivé au duc d'Aumale, la rente a fléchi de 20 c., et elle est tombée rapidement à 77 65.

Le premier cours au parquet a été 77 70. Pendant toute la bourse, la rente est restée entre 77 70 et 77 75, presque sans affaires; elle a fermé à ce dernier cours.

A quatre heures, 77 72 1/2, plutôt offerts que demandés.

5 0/0, 114 50 ;	4 1/2 0/0, 000 00 ;	4 0/0, 97 70 ;	3 0/0, 77 70 ;
banque, 3270 00 ;	obligations de Paris, 1282 50 ;	Naples, 105 20 ;	dette active d'Espagne, 21 3/4 ;
Etats Romains, 000 0/0 ;	5 0/0 belge, 000 0/0 ;	30/0 belge, 71 40 ;	banque belge, 000 00 ;
Caisse Lafitte, 1025, 5090.			

Nous lisons dans le Progrès, Courrier de la Bretagne :

Décidément le recensement est une opération manquée à Rennes. Ce ne sont partout que protestations et refus de se laisser recenser. Et l'on ne traitera pas cette fois les récalcitrants d'anarchistes et d'émeutiers. Le fisc trouve de l'opposition là où il redoutait le moins d'en trouver, chez les hommes les plus dévoués au gouvernement de juillet. Mais il se garde bien d'ébruiter sa déconfiture. On peut bien certifier qu'à Rennes il n'y aura pas la moitié des maisons véritablement et exactement recensées.

NOUVELLES D'ORIENT.

CONSTANTINOPLE, le 28 août. — Les nouvelles venues de Candie continuent à nous représenter cette île comme rentrant tous les jours dans l'ordre et voyant succéder la tranquillité aux troubles qu'avaient suscités quelques fugitifs débarqués dans ce dessein. Tahir-Pacha avait reçu l'avis que l'on préparait à Syra une nouvelle tentative pour soulever les Crétois; il avait pris aussitôt des mesures pour s'opposer à toute entreprise de ce genre, et il s'appropriait à faire voile avec sa frégate pour aller faire une tournée à Rhodes, Samos, Chio, etc.

Les préparatifs de l'expédition contre Tripoli (1) continuent toujours. On prétend même que Tahir-Pacha a reçu l'ordre d'en prendre le commandement.

Les ambassadeurs de France et d'Angleterre, l'internonce d'Autriche, le ministre de Prusse et celui de Sardaigne se disposant à profiter des congés qu'ils ont obtenus pour aller voyager en Europe, le sultan a voulu les réunir à l'occasion d'une revue qui a eu lieu avant-hier 26 dans les plaines de Haïdar-Pacha, en Asie. Tous les chefs de légation, Saïd-Bey et Sami-Bey, tous les ministres et toutes les autorités civiles et militaires de l'empire avaient été invités. Les troupes des trois armes, au nombre d'environ 7,000 hommes, ont exécuté diverses manœuvres et ont fait l'exercice à feu. Sa Hautesse, avant de quitter les lieux, a fait dire à MM. les représentants européens qu'elle les invitait à apprendre à leurs cours respectives combien les troupes turques avaient fait de progrès depuis quelque temps dans l'art militaire.

Les nouvelles venues de la Valachie nous donnent la suite de l'événement survenu à Ibraïlom. Toute la nuit qui suivit le massacre des Serbo-Bulgares, la garnison fut occupée à jeter les cadavres dans le Danube, en les attachant à des pierres pour les faire couler à fond. Malgré ces précautions, trois d'entre eux furent aperçus flottant sur les eaux devant Galatz. L'un d'eux put être repêché, et on le reconnut pour celui d'un jeune négociant bulgare de 25 ans, avec lequel la plupart des habitants avaient eu des relations commerciales. Le consul anglais dressa un procès-verbal de l'état du corps qui était criblé de coups de lance et de baïonnette et dont les mains étaient liées avec sa ceinture; ensuite il fut enterré avec la plus grande pompe.

Le lendemain du combat, Saïd-Pacha, gouverneur de Silistrie et de Roustchouk, arriva à Swatchin, vis-à-vis Ibraïlom, avec 2,000 hommes de troupes, et se mit à arrêter tous les étrangers qui s'y trouvaient et à examiner leurs papiers.

Les jours suivants, Hussein, pacha de Widdin, vint inspecter toute la rive turque du Danube qui fut bordée de troupes.

Le prince régnant de Valachie, qui se trouvait à Braza, est revenu tout de suite à Bukarest. Il a fait paraître une proclamation dans laquelle il engage les Serbiens et les Bulgares qui se trouvent dans ses états à ne pas chercher à troubler l'ordre public par des tentatives qui seraient réprimées de la manière la plus sévère.

Les officiers du corps qui a massacré les Bulgares à Ibraïlom ont été promus à des grades supérieurs, et ont reçu, ainsi que les soldats, dix mois de paye en gratification.

Trente-six prisonniers bulgares, transportés à Bukarest, ont été enfermés dans le monastère de Doudestchi. Une trentaine d'autres se trouvent toujours à bord de navires grecs et ioniens qui refusent de les livrer.

— On écrit de Constantinople au *Malta-Times* :

« L'affaire de Candie semble réellement terminée, et l'on attend chaque jour l'arrivée de Tahir-Pacha. M. Ougley, consul anglais à la Canée, venu ici le 14 août, est reparti le 23 pour se rendre à son poste. Il était venu donner à la Porte des explications sur sa conduite à l'égard des insurgés, et il a parfaitement réussi; il a convaincu Rifaat-Pacha que toutes ses actions avaient eu pour but d'arrêter la révolte sans effusion de sang.

» Nous apprenons de très-bonne source que l'insurrection a été calmée au moyen de présents que Tahir-Pacha a faits aux chefs qui, dans leurs proclamations, exprimaient le patriotisme le plus dévoué et la résolution la plus sincère de mourir plutôt que de voir leur terre natale retomber sous l'esclavage des Turcs. Hélas! pauvre nature humaine et triste amour de l'homme pour l'argent! que diraient les ombres des braves qui, pendant vingt-cinq ans, périrent à la défense de Candie, au XVII^e siècle, si elles pouvaient voir la basse trahison de ces chefs?

» Deux incendies ont éclaté dans Constantinople. Le premier, à Péra, donna d'abord de l'inquiétude aux négociants européens; mais les pompes arrivèrent, et en quelques minutes tout était fini. L'autre, qui s'est manifesté dans le quartier d'Ulanga, principalement habité par des Arméniens et des Grecs, a duré près de six heures; on évalue le nombre des maisons détruites de 180 à 200. Cinq personnes ont péri.

» Le gouvernement turc, prenant en considération les suppliques des montagnards syriens, a fixé l'impôt qu'ils doivent payer à 35,000 bourses (437,500 fr.); la répartition en sera faite entre les municipalités.

(1) Ou plutôt contre Tunis. Tripoli a été placé sous le pouvoir du sultan et e p acha qui gouverne cette régence est venu de Constantinople.

Les habitants de la plaine, dit l'Echo de l'Orient, sont traités avec non moins de faveur. La Porte a voulu diminuer les charges de cette province, pour qu'elle pût réparer plus facilement les maux de la guerre. Le traité de commerce du 16 août doit être appliqué en Syrie; mais, pour donner plus de facilités aux négociants, ils peuvent payer en nature le droit de douane sur l'exportation de la soie.

ALEXANDRIE, le 26 août. — Rien d'intéressant depuis le départ du paquebot anglais. La réception du consul russe n'a pas encore eu lieu; mais elle ne tardera pas, car Méhémet-Ali fait déjà ses préparatifs de départ pour le Caire et n'attend que le retour de Saïd-Bey. Son grand-conseil est déjà parti.

Les vaisseaux anglais le *Calcutta* et le *Rodney* sont partis pour Tripoli de Syrie, où ils vont faire de l'eau; ils doivent revenir devant Alexandrie avec deux autres vaisseaux.

Un bateau à vapeur du Danube ayant échoué à Gallipoli, nous n'avons pas reçu le dernier courrier de Constantinople. Des lettres particulières de Smyrne nous font connaître l'état déplorable de l'empire ottoman. La pensée qui domine dans beaucoup de provinces, c'est que les Grecs doivent secourir le joug des Turcs. Des comités s'établissent de toutes parts; les chefs sont élus, mais on n'a malheureusement pas trouvé un homme capable d'imprimer la direction au mouvement. La pacification de la Grèce n'a pas laissé de jeter beaucoup d'effroi parmi ceux qui voulaient affranchir la nation et les a contraints d'ajourner l'exécution de leurs projets; mais elle ne tardera pas d'avoir lieu.

Les Thessaliens brûlent d'en venir aux mains, mais ne veulent lever l'étendard qu'avec la certitude du succès; il en est de même dans la Macédoine, mais la grande distance qui sépare ces deux pays du reste de la Grèce les épouvante.

Rien de nouveau en affaires commerciales. Méhémet-Ali a fixé de tels prix pour les céréales, que les acheteurs ne se pas.

Le ministère a compris qu'il ne pouvait garder plus long-temps le silence sur l'affaire de l'îlot d'El Rey, et voici la version qu'il publie dans le *Messenger*. Il en résulte que le ministère a volontairement évacué notre établissement à Mahon; c'est un nouveau sujet de responsabilité. Quant à sa susceptibilité, il est étrange qu'elle soit si vive quand il s'agit d'évacuer des points intéressants pour nous et si patiente quand il a des réparations à demander ou les intérêts les plus sérieux du pays à défendre.

Plusieurs journaux ont rapporté d'une manière fort inexacte les circonstances relatives à la résolution prise par le gouvernement du roi d'évacuer l'îlot d'El Rey dans les Baléares. Voici en réalité ce qui a eu lieu.

Depuis plusieurs années déjà, le gouvernement français occupait cet îlot à titre de location, en vertu de baux temporaires, successivement renouvelés avec le cabinet de Madrid, et y avait établi un dépôt de charbon pour le service des bâtiments à vapeur et un hôpital pour les malades de l'armée d'Afrique.

Le bail conclu en 1839 devait expirer le 3 de ce mois. Cependant aucune explication n'avait encore eu lieu à ce sujet entre les deux gouvernements, lorsque, vers la fin du mois de juillet, une dépêche du consul de France dans les Baléares annonça au ministre des affaires étrangères que le gouverneur de Minorque avait reçu de Madrid l'ordre de s'entendre avec le vice-amiral français sur l'évacuation de l'îlot.

M. le ministre des affaires étrangères, justement surpris de recevoir par cette voie indirecte la notification des intentions du cabi-

net de Madrid, exprima de vive voix au chargé d'affaires d'Espagne l'étonnement que lui causait un tel procédé. En réponse à ces observations, que M. Hernandez s'empressa de transmettre à son gouvernement, le ministre des affaires étrangères de S. M. catholique, M. Gonzalès, autorisa ce chargé d'affaires à communiquer au gouvernement français une dépêche dans laquelle il déclarait formellement qu'il ne savait ce que voulait dire cette notification faite au vice-consul de Mahon; qu'aucun ordre à ce sujet n'était parti de Madrid; qu'à la vérité on y avait mis en question si le bail serait ou non renouvelé, si les besoins du service espagnol dans les îles Baléares n'étaient pas de nature à réclamer l'évacuation plus ou moins prochaine de l'îlot d'El Rey; mais que rien n'avait encore été décidé à ce sujet, et qu'en tous cas la régence accorderait toutes les facilités, userait de tous les ménagements que la France pourrait désirer en faveur de ses malades. Dans une autre lettre, également communiquée par M. Hernandez, M. Gonzalès, revenant sur ce qu'avait d'incompréhensible pour lui la démarche imputée au gouverneur de Mahon, annonçait qu'une enquête allait avoir lieu pour remonter à la source de cet étrange incident, et arriver, s'il y avait lieu, à la punition des coupables.

Peu de temps après, le même ministre donna de vive voix les mêmes explications au chargé d'affaires de France en Espagne, et ajouta même que si le gouvernement du roi avait encore besoin de l'îlot pour l'usage auquel il est destiné, celui de S. M. C. était disposé à en renouveler le bail, et à témoigner ainsi sa reconnaissance des services qu'il a reçus et qu'il reçoit encore de la France.

Le gouvernement du roi avait déjà décidé que le renouvellement du bail ne serait pas demandé, et que l'hôpital serait évacué dans un délai convenable. Le chargé d'affaires de France en a officiellement informé le cabinet de Madrid.

Nouvelles Diverses.

On écrit de Saint-Petersbourg, 26 août :

Dans le palais d'hiver, qui vient d'être reconstruit, la grande salle de Saint-Georges s'est affaissée, et en conséquence tous les tableaux italiens et les vases précieux qui décoraient cette salle ont péri. Le dommage est évalué à plusieurs millions. Heureusement on n'a à regretter la vie d'aucun homme, et le reste du palais est demeuré intact. La veille de l'événement, le chapitre de l'ordre avait tenu une séance dans la salle qui aujourd'hui n'existe plus.

Un paysan de Cugnière, qui n'avait ni fortune ni profession, était parvenu, dans un âge assez avancé, à apprendre à lire et à écrire, et il s'était, seul encore, créé une petite industrie; il réparait les fusils des chasseurs ses voisins. Malgré son désir de travailler et la peine qu'il se donnait, il courait des bruits défavorables sur le compte de cet homme. Il passait pour un braconnier, et on l'accusait de paresse, de fainéantise; ces insinuations le désespéraient, et souvent il se plaignait à sa femme de l'injustice de ces accusations.

Depuis environ un an, ce malheureux paraissait poursuivi par une idée fixe. Jamais il ne sortait sans dire à sa femme : « C'est sans doute la dernière fois que tu me vois. » Enfin, la semaine passée, l'infortuné a réalisé sa triste prédiction. Il s'est rendu au milieu de la forêt, et là, après avoir mis le feu aux quatre coins d'une pyramide de quatre cents fagots, il est monté dessus et a attendu tranquillement la mort au milieu des flammes.

Les habitants de la commune, attirés par la lueur que jetait au loin l'incendie du bûcher, sont bientôt arrivés sur le lieu du sacri-

ifice, ayant à leur tête M. Letrotteur, leur maire. Mais tout était fini; on n'a pu trouver parmi les cendres que quelques débris informes et le canon d'un fusil qui avait appartenu au pauvre paysan. M. le maire a en outre ramassé, à quelque distance du bûcher, une lettre dans laquelle cet infortuné annonçait qu'il n'avait pu survivre aux bruits répandus sur son compte; que les connaissances qu'il avait acquises lui avaient donné des idées étranges, et que, ne pouvant réaliser la destinée à laquelle il se croyait appelé, il avait préféré la mort à la vie qu'il menait; il ajoutait que ce n'était pas la misère qui l'avait porté au suicide, car il laissait 600 francs à sa veuve.

M. Letrotteur a fait inhumer d'une manière convenable les restes de ce malheureux, en fournissant au curé un certificat exigé par celui-ci et constatant l'aliénation mentale. (*Courrier du Bas-Rhin.*)

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 14 SEPTEMBRE.

NOMBRE.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	DU JOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	2,950	»
1,000	700	Saint-Etienne.	1,100	»
500	600	Grenoble.	675	»
500	750	Saône-et-Loire.	950	»
400	700	Dijon.	500	»
3,000	750	Trois villes du Midi.	500	»
1,740	600	Turin.	»	»
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale.	650	»
Idem.	»	Union.	490	»
Idem.	1,000	Société civile.	675	»
1,500	800	Grangette et Culatte.	275	»
4,000	»	Côte Thiolière.	660	»
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf.	»	»
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale.	»	»
500	4,000	Société lyonnaise.	3,920	»
800	500	Rhône supérieur.	»	»
154	5,000	Gondoles sur Saône.	»	»
4,500	1,000	Ponts. sur le Rhône.	1,055	»
450	2,000	de la Feuillée.	2,000	»
300	2,000	Seguin.	»	»
220	2,000	de l'Île-Barbe.	»	»
1,800	1,000	et Gare de Vaise.	»	»
6,000	»	Canal de Givors.	815	»
2,200	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	5,100	»
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	5,000	»
800	»	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche.	22,000	»
800	1,000	Forges et Tréfilerie de Belmont (Isère).	»	»
2,000	1,000	Banque de Lyon.	2,500	»
700	750	Caissed'escompte, commerce des bestiaux.	»	»
Illimité	»	Omnium.	825	»
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	500	»

Le Gérant responsable, E. MURAT.

M. Bonneau, chirurgien de l'hôpital militaire, où il exerce son art avec autant d'habileté que de bonheur, et déjà avantageusement connu par plusieurs opérations difficiles toutes suivies de réussite, vient de pratiquer sur son fils l'amputation de la jambe. La reconnaissance me fait un devoir de signaler cette opération couronnée de succès malgré les complications qu'elle présentait. Je vous prie, Monsieur le rédacteur, de vouloir bien insérer ces mots dans votre plus prochain numéro.

BROKAGY

Maitre tailleur au 12^e de ligne.

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le vendredi dix-sept septembre mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en bancs, outils de menuisier et vieux bois. (11080)

A VENDRE,

A MARSEILLE, LE 25 SEPTEMBRE 1841,

Aux enchères publiques par licitation, les étrangers admis,

UN VASTE ENTREPOT dit Domaine Harmitte,

Composé de douze corps de bâtiments, situé cours Bonaparte.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Chevillard, arbitre de commerce, rue Lafont, n° 2, à Lyon. (5374)

(11050) A vendre.

Belle Maison neuve. située à la Croix-Rousse, à l'angle de la rue Perrot, sa façade méridionale a neuf croisées de face, et sa façade orientale en a quatre. La maison a quatre étages, caves voûtées, greniers et pompe.—Le revenu est de 4,400 fr.—La maison peut se vendre en deux lots.

S'adresser chez M^{me} Dubelle, au Grand Salon Lyonnais, avenue de Saxe, aux Brotteaux.

(11055) A vendre ou à louer.

Un hectare de jardin, maison de fermier et maison bourgeoise. à la Guillotière, dans un bon quartier. Facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Montagnon, rue Tupin, n° 27.

(5375) A vendre de suite.

BELLE PHARMACIE.

Le propriétaire de cette pharmacie, située dans un des meilleurs quartiers de Lyon, désirant se retirer à la campagne, donnera à l'acquéreur toute facilité de paiement.

S'adresser, à M. Rey, négociant, rue de Condé, n° 6, à Perrache.

(11075) A vendre de suite,

A BON MARCHÉ.

150.000 pieds de mûriers greffés doux, 100.000 grand vent et 80.000 nains.

S'adresser à M. Bertrand, jardinier à Grigny, près Givors.

(4926) A vendre.

Deux petits chevaux corses. âgés de quatre ans, bien appareillés, avec leurs harnais neufs à l'anglaise. On peut les voir à l'hôtel de Paris, quai Bourgneuf.

S'adresser à M. Naime, rue des Marronniers, n° 1.

GRANDE DIMINUTION.



GOLDSCHMIDT ET C^{ie}, DE BERLIN,

FABRICANTS DE



CUIRS ELASTIQUES A RASOIRS



PRIX : avec vis en fer, 8, 9, 10, 12 fr.

J.-P. ROYER, quincaillier-parfumeur, seul dépositaire pour Lyon et les départements voisins, a enfin obtenu, après de longues demandes et pour se rendre aux désirs de nombreuses personnes, la réduction des prix anciens ainsi qu'il suit (mais pour Lyon seulement) :

Vis en bois. 4, 5 et 6 francs; vis en fer. 7, 8, 9 et 10 francs.

MM. les coiffeurs et autres marchands obtiendront une remise.

La bonté de ces cuirs, connus depuis long-temps et partout, rend inutiles tous éloges; leur renommée a laissé bien au-dessous tous ceux produits jusqu'à ce jour.

Sapophane et Olophane pour amollir la barbe et se raser sans douleur.

Au dépôt spécial de toutes chaussures de Paris pour dames et enfants, place des Carmes, n° 7, angle de celle de la Boucherie-des-Terreaux. (6355)

POUDRES DE A. JULLIEN POUR LE COLLAGE DES VINS.

On a fait, POUR LE COLLAGE DES VINS, tant d'imitations des poudres de Jullien, qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler au public que ces poudres, qui viennent d'être perfectionnées d'après les conseils de M. d'ARGET, se recommandent déjà par vingt-deux années d'expérience et de succès et par trois médailles des diverses expositions.

Les poudres de A. Jullien se vendent chez M. RIVET, boulevard Poissonnière, 8. — Elles coûtent, il est vrai, plus cher que celles imitées; mais, comme on n'en emploie pour obtenir le même résultat que la moitié du poids de ces dernières, elles reviennent de fait à bien meilleur marché. (1918)

AVIS.—On demande pour Lyon un élève en pharmacie capable. Il y a de bons appointements. S'adresser à M. Biérix aîné, droguiste, rue de l'Enfant-qui-disse. (7422)

AVIS.

La renommée toujours croissante de la PATE PECTORALE DE REGLISSE A LA GOMME, préparée par GEORGÉ, pharmacien à Epinal (Vosges), la preuve de son efficacité pour la guérison prompte et radicale des rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluche, maux de gorge et autres, maladies de poitrine, et la vogue immense dont elle jouit depuis dix ans, la rendent d'autant plus préférable à toutes les autres pâtes pectorales qu'elle coûte moitié moins.—Dépôts dans les pharmacies MACORS, rue Saint-Jean; VERNET, place des Terreaux; BERTRAND, rue et place Louis-le-Grand. (7341)

L'EAU DE M. DESIRABODE,

Dentiste du Roi, dont les qualités sont tellement connues, se trouve, à Lyon, chez MM. Petit, rue Neuve-des-Carmes, n° 1, et Maubrac, parfumeur, place des Terreaux, 8. (7753—5766)

POMMADE DU B^{on} DUPUYTREN.

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, agit promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration.—Le pot: 2 fr. 50 c.—Dépôt, à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux. (7755—5769)

MALADIES SECRÈTES.

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et les fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (7175)